14 Question de M. Georges Gilkinet à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile sur "les accidents de travail dans certaines entreprises" (n° 16305)

14 Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de vice-eerste minister en minister van Werk en Gelijke Kansen, belast met het Migratie- en asielbeleid over "de arbeidsongevallen in bepaalde ondernemingen" (nr. 16305)

14.01 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, madame la ministre, cette question aurait peut-être pu être jointe à celle de ma collègue, Mme Kitir.

14.01 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!): In het jaarverslag van het Fonds voor Arbeidsongevallen

Madame la ministre, selon le rapport annuel du Fonds des accidents du travail, 1 259 entreprises ont accusé, en 2008, un pourcentage d'accidents de travail au moins 10 fois plus élevé que la moyenne du secteur. Ces entreprises proviennent de tous les secteurs, mais l'industrie manufacturière, la grande distribution et la construction sont les secteurs les plus représentés.

Dans ce même rapport, on apprend qu'à une lettre du Fonds des accidents du travail enjoignant ces entreprises à remédier à cette situation, de préférence avec une aide professionnelle, seules 95 entreprises, soit 7,7 % ont pris la peine de réagir mi-septembre, ce qui est plutôt préoccupant.

Une analyse syndicale réalisée sur la base des chiffres du Fonds des accidents du travail a par ailleurs montré que le secteur privé avait enregistré, l'an dernier, pas moins de 103 accidents de travail mortels.

Les chiffres pour le secteur public sont, quant à eux, plus difficilement disponibles.

En outre, les compagnies d'assurance s'attendent à ce que 15 011 accidents de travail survenus en 2008 chez les ouvriers entraînent une incapacité de travail permanente.

Les risques sont plus importants au sein de certains secteurs, notamment au niveau du secteur de l'intérim qui enregistre des résultats deux fois plus élevés que la moyenne.

Toujours d'après cette étude, cette problématique ne s'est pas améliorée en 30 ans. Je cite: "un ouvrier a aujourd'hui plus de chance d'être victime d'un accident de travail grave qu'en 1980".

Des questions se posent quant à l'enregistrement ou à la déclaration effective de certains accidents moins graves, notamment dans le chef d'entreprises qui préfèrent éviter la publicité de ces incidents.

Il me semble essentiel de se positionner fermement et clairement dès aujourd'hui vis-à-vis des 1 259 entreprises à risques identifiées par le Fonds sous peine de faire preuve de laxisme à l'égard d'une problématique très grave, mais également de prendre des mesures à divers égards en combattant les évidentes causes de ces problèmes: le rythme de travail effréné, le manque de formation en matière de sécurité, le nombre d'inspections en diminution constante. D'après un audit international, le nombre d'inspecteurs en Belgique est inférieur de moitié à la moyenne européenne. Par ailleurs, d'après cette même source syndicale, tous les ministres de l'Emploi ont quitté leur poste ministériel avec moins d'inspecteurs qu'au moment de leur entrée en fonction.

Ma question est un peu longue. Mais cette thématique me semble importante.

Mes questions sont les suivantes: Pour ce qui concerne la liste de 1 259 entreprises à risques, comptez-vous renforcer les contrôles effectués? Envisagez-vous de prendre des sanctions à l'égard de ces entreprises, et en particulier à l'égard des entreprises qui n'ont pas réagi à la lettre du Fonds des accidents du travail? Envisagez-vous de

(FAO) staat te lezen dat er in 2008 in 1 259 ondernemingen tien keer meer arbeidsongevallen dan het sectorgemiddelde geregistreerd werden. Het gaat in hoofdzaak om ondernemingen uit de verwerkende nijverheid, de groothandel en de bouwsector. Volgens het verslag zou slechts 7,7 procent van die bedrijven gereageerd hebben op een brief waarin ze gelast werden maatregelen te nemen om die slechte prestaties te verbeteren. Er zijn minder cijfers beschikbaar voor de overheidssector.

Het lijkt me essentieel dat men zich vanaf nu hard opstelt ten aanzien van die 1 259 risico-ondernemingen, maar ook dat er maatregelen genomen worden om de oorzaken aan te pakken: zeer hoog arbeidstempo, gebrek aan opleiding, gestaag dalende aantal inspecties.

Bent u van plan het toezicht op die risico-ondernemingen te verscherpen? Zal u maatregelen nemen tegen de ondernemingen die niet gereageerd hebben? Zal u de problematische ondernemingen ertoe verplichten externe hulp in te roepen om het aantal arbeidsongevallen terug te dringen? Zullen de nodige voorzieningen getroffen worden om cijfers inzake arbeidsongevallen in de overheidssector te kunnen verzamelen? Wat kan er gedaan worden voor de ondernemingen die alle ongevallen keurig melden? Hoe is het aantal inspecteurs de voorbije tien jaar geëvolueerd? Overweegt u dat aantal te verhogen? Zijn de controles gericht op bepaalde risicosectoren? Zullen de preventiemaatregelen versterkt worden?

doter le Fonds du pouvoir d'imposer le recours à des aides professionnelles pour réduire le nombre d'accidents au sein des entreprises qui posent problème? En ce qui concerne une meilleure appréhension de la problématique, envisagez-vous de mettre en place les structures ou les dispositifs nécessaires à la collecte et à la centralisation des chiffres concernant les accidents de travail au sein du secteur public? Quelle stratégie pouvez-vous mettre en œuvre pour que les entreprises déclarent et enregistrent bien tous les accidents intervenus? Pour ce qui concerne les mesures envisagées afin d'endiguer le nombre d'accidents de travail, et en particulier le nombre d'accidents de travail graves chez les ouvriers, quelle est l'évolution du nombre d'inspecteurs depuis 10 ans? Comptez-vous augmenter le nombre d'inspecteurs et d'inspections? Les contrôles sont-ils ou seront-ils ciblés sur certains secteurs en particulier où les accidents sont plus nombreux? Quelles actions spécifiques comptez-vous développer à l'égard d'un certain public, comme les intérimaires ou les étudiants, plus régulièrement victimes d'accidents de travail? Envisagez-vous d'imposer davantage de formations à la sécurité ou de renforcer les mesures préventives, notamment en ce qui concerne le rythme de travail au sein des entreprises?

14.02 **Joëlle Milquet**, ministre: Monsieur Gilkinet, je vous remercie pour cette question qui montre l'obligation dans laquelle nous étions de prendre l'arrêté du 23 décembre 2008 en matière de risques aggravés et imposant des mesures pour les entreprises qui dépasseraient la moyenne des accidents dans leur secteur. Sur cette base, un nouvel arrêté introduit une nouvelle approche en deux étapes des employeurs présentant un taux anormal d'accidents de travail. La première étape consiste à repérer les employeurs avec des chiffres d'accidents disproportionnés. C'est ce qui vient d'être fait. La seconde étape consiste pour les employeurs ainsi identifiés à verser une contribution forfaitaire de prévention à leur assureur loi qui en retour les assistera dans leur politique de prévention.

Avec cet arrêté, nous avons essayé de ne pas nous livrer à un exercice de sanction aveugle mais de faire de la sanction prévention. Non seulement les employeurs en question doivent payer mais leur assureur doit leur demander des plans de prévention pour arriver à revenir dans la moyenne.

Le critère utilisé pour la détection des entreprises est l'indice de risque. Il s'agit d'une combinaison de la fréquence des accidents et de leur gravité. La période d'observation est de trois ans. La première période couvre donc les années 2006, 2007 et 2008. L'arrêté royal commence par distinguer les employeurs dont le taux est dix fois supérieur à la moyenne du secteur en 2008 et au cours de l'une des deux autres années de la période d'observation. L'application effective de l'arrêté royal porte sur les cent employeurs dont le taux supérieur d'accidents s'écarte le plus de la moyenne et qui sont considérés comme "auteurs" de risque aggravé.

Même si l'arrêté royal ne s'applique pas dans sa finalité réelle à tous les employeurs présentant un taux supérieur à la moyenne, le Fonds des accidents du travail a envoyé un courrier de sensibilisation aux entreprises dont le taux était supérieur en 2007 à dix fois le taux moyen sans que tous les critères du risque aggravé ne soient nécessairement remplis. Ils se sont adressé à une cible plus large d'employeurs pour lesquels les indices étaient préoccupants. Le

14.02 Minister **Joëlle Milquet**: Uit uw vraag blijkt duidelijk de gegrondheid van het besluit van 23 december 2008 in verband met de onevenredig verzwaarde risico's, dat maatregelen oplegt voor bedrijven, waarin er gemiddeld meer ongevallen gebeuren dan elders in de betrokken sector. Uitgaande van dit nieuwe vertrekpunt bestond de eerste stap erin de werkgevers met een onevenredig groot aantal ongevallen op te sporen. Dat is ondertussen gebeurd. De tweede stap zal erin bestaan dat deze werkgevers een forfaitaire preventiecontributie zullen moeten betalen aan hun verzekeringsonderneming, die hen op hun beurt bij de preventie moet bijstaan. We hebben getracht via het dreigen met sancties de bedrijven tot preventie aan te zetten.

Om de ondernemingen op te sporen maken we gebruik van het criterium van de risico-index, die een combinatie is van de frequentie en de ernst van de ongevallen die tijdens de observatieperiode van drie jaar worden geregistreerd. Hoewel het koninklijk besluit niet van toepassing is op alle werkgevers met een bovengemiddeld aantal

Fonds n'a pas encore examiné la situation des années précédentes.

Il s'agit des fameuses 1 259 entreprises mentionnées dans votre question. Ce n'est qu'à la fin de ce mois de novembre que le Fonds va déterminer la liste des cent entreprises considérées comme présentant un risque aggravé. En fait, il n'était nullement demandé aux entreprises de réagir à la lettre de sensibilisation. Il est vrai que 7,5 % d'entre elles ont pris contact spontanément avec le Fonds pour obtenir des éclaircissements. La lettre n'appelait pourtant pas a priori de réponse ou de commentaire. Ce n'est évidemment pas une lettre qui suffira à mener à bien la politique qui doit être la nôtre par rapport à ce type d'entreprises.

Le Fonds des accidents du travail est chargé depuis 1999 de collecter les données sur les accidents du travail dans le secteur public. Cette collecte ne bénéficie pas des mêmes outils que ceux mis en place pour les accidents dans le secteur privé.

Le Fonds s'est fixé comme objectif de mettre au point un outil informatique efficace pour les déclarations du secteur public.

En ce qui concerne la déclaration des accidents du secteur privé, le Fonds a réalisé une enquête dont les conclusions sont en discussion au comité de gestion du Fonds.

En ce qui concerne les mesures pour éviter les accidents, tout cela fait partie de la stratégie de réduction des accidents du travail qui a été présentée l'an dernier et analysée au Conseil national du Travail et pour laquelle j'ai déjà pris toute une série d'arrêtés royaux.

En ce qui concerne les inspecteurs, leur nombre a légèrement augmenté de 2004 à 2009. On est passé de 172 inspecteurs à 181. Avec des moyens budgétaires accrus, nous pourrions idéalement augmenter ce nombre. Jusqu'à présent, pour des raisons budgétaires, cela n'a pas pu se faire au-delà de la bonne dizaine d'inspecteurs obtenus dans le cadre du budget 2008.

Nous avons également connu une vague de mises à la retraite, c'est un peu le problème de la structure démographique du SPF Emploi, mais nous avons toujours veillé à remplacer la personne sortante.

Il y a des *rankings* de comparaison avec les pays européens mais, contrairement à nous, ils ne confient pas le contrôle de la sécurité et de la qualité du travail dans les entreprises à des services de prévention privés. Ce contrôle ne dépend donc pas que des inspecteurs publics et il n'en est pas tenu compte dans les comparatifs européens. Je pense qu'il était important de le signaler.

L'inspection du travail a renforcé ses contrôles ces derniers temps. Rien qu'en 2008, elle a traité 6 000 dossiers et dans 14 % des cas, elle a requis une inspection sur place. Il y a donc un vrai travail de suivi.

De plus, dans le cadre de la stratégie nationale, l'inspection mène actuellement quatre campagnes ciblées sur des secteurs particuliers. En 2009, les campagnes visent les secteurs de l'intérim, des promoteurs immobiliers, des sous-traitants et des garages. En 2010, les campagnes sont programmées dans les secteurs du bois, des

ongevallen, heeft het FAO een brief gericht aan een groter aantal werkgevers met zorgwekkende aanwijzingen teneinde hen voor de problematiek te sensibiliseren.

Eind deze maand zal het Fonds de lijst van de honderd bedrijven met een verzwaard risico vastleggen.

Hoewel die bedrijven helemaal niet gevraagd werd op die sensibiliseringsbrief te reageren, heeft 7,5 procent van hen om opheldering gevraagd bij het Fonds.

Het Fonds voor Arbeidsongevallen is sinds 1999 belast met het inzamelen van gegevens over arbeidsongevallen in de openbare sector. Deze gegevensinzameling gebeurt niet met dezelfde instrumenten als die welke gebruikt worden voor de registratie van ongevallen in de privésector.

Het Fonds heeft zich ten doel gesteld een ICT-tool te ontwikkelen voor de openbare sector.

De strategie met betrekking tot de preventiemaatregelen werd vorig jaar geanalyseerd bij de Nationale Arbeidsraad. Ik heb al een heel reeks koninklijke besluiten uitgevaardigd.

Tussen 2004 en 2009 is het aantal inspecteurs licht gestegen, van 172 naar 181. Met meer middelen zullen we meer kunnen doen. In België waken privédiensten voor preventie over de controle van de kwaliteit van de preventiemaatregelen in de bedrijven.

De arbeidsinspectie heeft het aantal controles de jongste tijd opgevoerd. In 2008 heeft de inspectie 6 000 dossiers behandeld, en in 14 procent van de gevallen een inspectie ter plaatse geëist. Er wordt dus wel gezorgd voor een follow-up.

maîtres d'ouvrage publics – où il y a des mesures de prévention à renforcer – et des services externes de contrôle technique et loueurs d'engins de levage. Depuis trois ou quatre ans, nous avons ciblé des secteurs différents afin de les sensibiliser.

L'inspection s'inscrit également dans les campagnes menées en collaboration avec le comité national d'action pour la sécurité et l'hygiène dans la construction. J'ai signé des conventions avec les différentes fédérations régionales et sous-régionales. Ces campagnes ont été menées de manière très efficace. En 2007, nous avons ciblé les travaux de toiture, en 2008, les travaux de voirie et, en 2009, les travaux de finition.

En 2010, on se chargera des campagnes entamées les années précédentes et on ciblera les secteurs dans lesquels des accidents graves ont été constatés. On redéploiera tout un mécanisme de formation.

En ce qui concerne les formations à la sécurité, la stratégie nationale comporte, dans son premier programme, toute une série de mesures et de propositions pour renforcer la prévention des maladies professionnelles et accidents du travail, notamment en ce qui concerne les changements de comportements et le déploiement d'une culture de prévention au sein des entreprises. Des outils de sensibilisation sont en train d'être mis en place dans le cadre de la stratégie nationale pour le bien-être au travail.

De inspectie voert momenteel vier campagnes: ze zijn respectievelijk gericht op uitzendkrachten, projectontwikkelaars, onderaannemers en garagehouders. De campagnes voor 2010 zullen het vizier richten op de houtindustrie, opdrachtgevers in de overheidssector, de externe diensten voor technische controle en de verhuurders van hefwerktuigen.

De inspectie werkt ook mee aan de zeer efficiënte campagnes van het Nationaal Actiecomité voor Veiligheid en Hygiëne in het Bouwbedrijf.

In 2010 zullen we ons toespitsen op de sectoren waar er ernstige ongevallen werden vastgesteld. Er zal een heel opleidingstraject worden ontwikkeld.

Wat de opleidingen op het stuk van de veiligheid betreft, werden er heel wat maatregelen genomen ter versterking van de preventie. Er wordt voorzien in instrumenten om de betrokken te sensibiliseren.

14.03 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!): Madame la ministre, je vous remercie pour cette réponse complète et ces informations utiles.

La prévention des accidents de travail doit être prioritaire. Des choses ont été faites; je ne peux qu'encourager leur poursuite.

J'insisterai particulièrement sur deux publics que vous n'avez pas cités, même si vous en avez cité beaucoup: d'une part, les étudiants – souvent victimes d'accident car ils ne connaissent pas toujours les métiers qu'ils exercent de façon ponctuelle – et, d'autre part, les travailleurs du secteur des titres-services.

Pour le reste, nous serons attentifs à l'évolution des statistiques en la matière mais surtout aux actions développées pour éviter ces accidents de travail.

Het incident is gesloten.
L'incident est clos.

14.03 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!): De studenten en de werknemers uit de sector van de dienstencheques verdienen in dat kader bijzondere aandacht.